

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **15 novembre 2010**

Décision n° **B-2010-1946**

commune (s) : Saint Priest

objet : Cession à l'OPH du Rhône, de l'ensemble des lots de la copropriété Les Alpes située dans la ZAC du Triangle, boulevard Edouard Herriot, avenue Jean Jaurès et rue maréchal Leclerc

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 8 novembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 16 novembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Passi.

Absents non excusés : MM. Bret, Reppelin, Daclin, Arrue, Mme Dognin-Sauze, MM. Bouju, Vesco, Julien-Laferrière, Imbert A., Lebuhotel.

Bureau du 15 novembre 2010**Décision n° B-2010-1946**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Cession à l'OPH du Rhône, de l'ensemble des lots de la copropriété Les Alpes située dans la ZAC du Triangle, boulevard Edouard Herriot, avenue Jean Jaurès et rue maréchal Leclerc**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Le centre-ville de Saint Priest a été retenu comme site d'une opération de renouvellement urbain (ORU) pour laquelle un protocole d'accord a été signé le 6 décembre 2001 entre la Communauté urbaine, l'Etat, le Département du Rhône, le Sytral, la Caisse des dépôts et consignations (CDC), l'office communautaire d'HLM Porte des Alpes Habitat et la commune de Saint Priest. Le projet urbain pour sa première phase opérationnelle (2009-2013) fait l'objet d'une convention de financement signée avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) en février 2007.

Le conseil de Communauté a délibéré le 7 juillet 2003 sur les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable pour laquelle un bilan a été établi et présenté lors du conseil de Communauté du 10 octobre 2006.

Par délibération n° 2006-3791 du 12 décembre 2006, le conseil de Communauté, a approuvé le dossier de création de la ZAC du Triangle et engagé la procédure de consultation des aménageurs. Au terme de cette procédure, le choix de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône a été approuvé par délibération du conseil de Communauté n° 2009-0639 du 9 mars 2009.

Le périmètre du projet couvre environ 18 hectares et s'inscrit dans un triangle délimité par l'avenue Jean Jaurès, les rues Aristide Briand, Edouard Herriot et Victor Hugo.

Les objectifs du projet urbain visent globalement à renforcer l'attractivité et la lisibilité du centre-ville et à désenclaver les quartiers d'habitat social en les reliant entre eux et avec le centre. Il répond aux exigences du développement durable parmi lesquelles figurent l'application du référentiel habitat, le renforcement de la mixité sociale, la gestion alternative des eaux pluviales, l'intégration des modes de déplacement doux.

Les acquisitions amiables nécessaires à la réalisation du projet n'ayant pu aboutir, une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) a été engagée par décision n° B-2007-5365 du Bureau du 2 juillet 2007 et l'arrêté préfectoral de DUP a été pris le 11 juillet 2008.

Aux termes du projet d'acte, la Communauté urbaine de Lyon céderait à l'OPH du Rhône certains lots des bâtiments A (boulevard Edouard Herriot) et B (rue Juliette Récamier), des garages et parkings de la copropriété Les Alpes, ci-après annexés, au prix de 9 596 000 €, conforme à l'avis de France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 13 août 2010 ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à l'OPH du Rhône, pour un montant de 9 596 000 €, des lots de la copropriété Les Alpes située à Saint Priest dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Triangle.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale B2 - Promouvoir une politique du logement équilibré, individualisée sur l'opération n° 0774, le 17 mai 2005 pour la somme de 12 563 000 € en dépenses et 8 794 100 € en recettes.

4° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2011 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 9 596 000 € en recettes - compte 775 100 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 6 929 012,94 € en dépenses - compte 213 200 - fonction 824 et en recettes - compte 675 100 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 novembre 2010.